

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00356
Numéro SIREN : 883 841 207
Nom ou dénomination : 3 MJ

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2023 sous le numéro de dépôt 1166

3 MJ
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Michelet, 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
883 841 207 RCS SAINTES-17100

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 MARS 2023

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le 15 mars,
A 11 heures 00,

Madame Alexandra MOINARDEAU,
demeurant 2 Allée de la Mer, Ronce les Bains, 17390 LA TREMBLADE,

Associée unique de la société 3 MJ,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme, à compter du 1^{er} avril 2023, en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Monsieur Christophe MOINARDEAU

Né le 20 septembre 1961 aux SABLES D'OLONNE

De nationalité française

Demeurant 11 Place Michelet, 17110 ST GEORGES DE DIDONNE

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Christophe MOINARDEAU disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Christophe MOINARDEAU aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

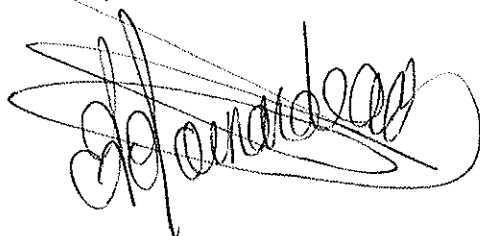
Monsieur Christophe MOINARDEAU ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Alexandra MOINARDEAU
Associée unique



417